

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Avis de convocation / avis de réunion**

**EssilorLuxottica**  
Société Anonyme au capital de 83 392 126,92 euros  
Siège social : **147, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont**  
**712 049 618 RCS CRETEIL**

(la « Société »)

---

**AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 28 AVRIL 2026**

Les actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le mardi 28 avril 2026, à 10H30, au 3 Mazarium, 3 rue Mazarine, 75006 PARIS, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour ci-après.

**ORDRE DU JOUR**

**A TITRE ORDINAIRE**

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Affectation du résultat et fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9-I du Code de commerce ;
6. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre dudit exercice à M. Francesco Milleri, Président-Directeur Général ;
7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre dudit exercice à M. Paul du Saillant, Directeur Général Délégué ;
8. Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration ;
9. Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général ;
10. Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué ;
11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Romolo Bardin ;
12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur José Gonzalo ;
13. Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Virginie Mercier Pitre ;
14. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Mario Notari ;
15. Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Swati Pirmal ;
16. Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Cristina Scocchia ;
17. Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Nathalie von Siemens ;
18. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Andrea Zappia ;
19. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions.

**A TITRE EXTRAORDINAIRE**

20. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues ;
21. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres droits ;
22. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre par offres au public (autres que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec faculté de droit de priorité ;
24. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (*i.e.* un placement privé à des investisseurs qualifiés ou un cercle restreint d'investisseurs) ;
25. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
26. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre, dans la limite de 5% du capital social, des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, consentis à la Société ;
27. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société ;
28. Fixation du plafond global des augmentations de capital immédiates ou à terme décidées en vertu de délégations de compétence ;
29. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

## A TITRE ORDINAIRE

30. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

~~~~~

L'avis préalable de réunion comportant le texte du projet de résolutions arrêté par le Conseil d'administration a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 11 mars 2026, bulletin n°30.

~~~~~

### A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (soit le mardi 21 avril 2026, zéro heure, heure de Paris, en pratique à l'issue de la journée comptable du lundi 20 avril 2026) par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce.

### B) Modes de participation à l'Assemblée générale

Les actionnaires peuvent (1) assister personnellement à l'Assemblée ou (2) voter par correspondance ou procuration.

1. Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée générale pourront demander leur carte d'admission :

**A. Par voie électronique :**

- **pour les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif pur** : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse [www.investors.uptevia.com](http://www.investors.uptevia.com)

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connectés à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander leur carte d'admission.

- **pour les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif administré** : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG à l'adresse [www.voteag.com](http://www.voteag.com)

Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander leur carte d'admission.

Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro de call center mis à sa disposition pour les actionnaires EssilorLuxottica, depuis la France : 0 800 007 535 et depuis l'étranger : +33 (0) 1 49 37 82 36 ou par le formulaire de contact à l'adresse : [www.investors.uptevia.com/investor/#/contact-us](http://www.investors.uptevia.com/investor/#/contact-us)

- **pour les actionnaires salariés ou anciens salariés de la Société porteurs de parts de FCPE avec droits de vote individuels** : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG à l'adresse [www.voteag.com](http://www.voteag.com)

Les actionnaires salariés de la société EssilorLuxottica devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander leur carte d'admission.

- **pour les actionnaires dont les actions sont inscrites au porteur** : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte-titres, est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS.

Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels.

Après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions EssilorLuxottica et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

**B. Par voie postale :**

- **pour les actionnaires au nominatif** : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressée, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée générale et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
- **pour les actionnaires salariés ou anciens salariés de la Société, porteurs de parts de FCPE avec droits de vote individuels** : l'actionnaire salarié porteur de parts de FCPE devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressée, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée générale et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
- **pour les actionnaires dont les actions sont inscrites au porteur** : l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte-titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les demandes de carte d'admission par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Les actionnaires n'ayant pas reçu leur carte d'admission dans les cinq jours ouvrés précédant l'Assemblée générale sont invités à :

- Pour les actionnaires au nominatif, se présenter le jour de l'Assemblée générale, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, munis d'une pièce d'identité ;

- Pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire financier de leur délivrer une attestation de participation permettant de justifier de leur qualité d'actionnaire au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée.
- 2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à toute autre personne pourront procéder :
  - A. Par voie électronique :

- **pour les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif pur** : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse [www.investors.uptevia.com](http://www.investors.uptevia.com)

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connectés à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

- **pour les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif administré** : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG à l'adresse [www.voteag.com](http://www.voteag.com)

Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro de call center mis à sa disposition pour les actionnaires EssilorLuxottica, depuis la France : 0 800 007 535 et depuis l'étranger : +33 (0) 1 49 37 82 36 ou par le formulaire de contact à l'adresse : [www.investors.uptevia.com/investor/#/contact-us](http://www.investors.uptevia.com/investor/#/contact-us)

- **pour les actionnaires salariés ou anciens salariés de la Société porteurs de parts de FCPE avec droits de vote individuels** : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG à l'adresse [www.voteag.com](http://www.voteag.com)

Les actionnaires salariés de la société EssilorLuxottica devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

- **pour les actionnaires dont les actions sont inscrites au porteur** : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte-titres, est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels.

Après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions EssilorLuxottica et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions des articles R. 225-79 et R. 22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- L'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : [ct-mandataires-assemblees@uptevia.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@uptevia.com)
- Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'Assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire ;
- L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales d'Uptevia – Assemblées Générales - 90 - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris La Défense Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures (heure de Paris) soit le 27 avril 2026.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du 10 avril 2026, 12h00.

La possibilité de voter par internet avant l'Assemblée générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 27 avril 2026 à 15 heures, heure de Paris.

**Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.**

B. Par voie postale :

- **pour les actionnaires au nominatif** : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressée, puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
- **pour les actionnaires salariés ou anciens salariés de la Société, porteurs de parts de FCPE avec droits de vote individuels** : l'actionnaire salarié porteur de parts de FCPE devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressée, puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
- **pour les actionnaires dont les actions sont inscrites au porteur** : l'actionnaire au porteur devra demander le Formulaire unique de vote à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte-titres, puis lui renvoyer daté et signé. Ce dernier se chargera de le transmettre à Uptevia accompagné d'une attestation de participation.

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.

Toute demande de formulaire unique devra être reçue au plus tard 6 jours avant l'Assemblée générale, soit le 22 avril 2026.

Pour être pris en compte, les formulaires uniques de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales d'Uptevia, au plus tard 3 jours avant la tenue de l'Assemblée générale, soit le 26 avril 2026.

C) **Questions écrites**

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : EssilorLuxottica – Direction Juridique, 147 rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont ou par email à l'adresse suivante : [ir@essilorluxottica.com](mailto:ir@essilorluxottica.com)

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit au 22 avril 2026. Les questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce.

**D) Droit de communication des actionnaires**

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société : <https://www.essilorluxottica.com/fr/investisseurs/assemblees-generales/> à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée générale, soit le 7 avril 2026.

Conformément aux articles R. 225-76 et R. 225-88 du Code de commerce, tels que modifiés par le décret n°2026-94 du 13 février 2026, la mise à disposition sur le site internet de la Société des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 vaut communication aux actionnaires.

**E) Retransmission audiovisuelle**

Conformément à l'article R. 22-10-29-1 du Code de commerce, l'Assemblée fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct disponible via les liens suivants :

En français : <https://edge.media-server.com/mmc/p/kkyzi89k>

En anglais : <https://edge.media-server.com/mmc/p/kkyzi89k/lan/en>

En italien : <https://edge.media-server.com/mmc/p/kkyzi89k/lan/it>

Un enregistrement de l'Assemblée sera consultable sur le site internet de la Société au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'Assemblée et pendant au moins deux ans à compter de sa mise en ligne.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**